

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 février 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION (BILINGUISME)

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-280 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter cette mesure législative modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Ce projet de loi a pour but de faire en sorte que les renseignements devant figurer sur l'étiquette d'un produit pré-emballé doivent être indiqués dans les deux langues officielles.

Jusqu'à maintenant, le Règlement 417 de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation en précisait les modalités d'application. Toutefois, on sait qu'un règlement peut être modifié à n'importe quel moment, et sans le consentement de la Chambre. C'est pourquoi, afin de s'assurer que soit protégé un des éléments qui composent notre dualité linguistique canadienne, j'ai cru nécessaire de fondre le Règlement à l'intérieur d'une loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU TRANSPORT DE PLUTONIUM AU-DESSUS DU NORD DU CANADA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions signées par

des habitants de localités aussi éloignées que Spence Bay, Gjoa Haven, Eskimo Point et Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de Toronto et de St. Catharines, en Ontario. Les signataires expriment leur inquiétude au sujet du projet de transport de plutonium dans des avions devant survoler le Nord canadien.

A cause des risques de pollution de l'environnement et de prolifération nucléaire, les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître le danger de tels vols et de refuser l'autorisation de survol du territoire canadien.

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Vancouver, Richmond, Delta, Vancouver-Nord, Coquitlam, Powell River, Saanich, Duncan, New Westminster, Langley et Summerland, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord commercial avec les États-Unis. Ils croient que l'accord négocié par le gouvernement menace la souveraineté politique et économique de notre pays en enlevant au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter nos ressources énergétiques nationales au mieux des intérêts des Canadiens et d'offrir des chances égales à toutes les régions du pays.

Les signataires demandent donc au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'accord envisagé dans le cadre d'élections générales.

OPPOSITION À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION D'UN FILM

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants d'Imperial, de Craik, d'Aylesbury, de Chamberlain, de Stony Beach et de Pense, dans ma circonscription. On a fait circuler ces pétitions à la section locale de la Légion royale canadienne. Les pétitionnaires protestent contre la production et la diffusion du film intitulé *The Kid Who Couldn't Miss*.